

**Draft of Land Use Planning Process  
For Iyondje Forest, periphery of Luo Scientific Reserve  
MOV1.2.PA2.B.**

---



Par  
Camille LIKONDO LOKONGA,  
Spécialiste en Foresterie Communautaire

Juillet 08

## Table des matières

<b>1</b>	<b>PREFACE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>INTRODUCTION AU LANDUSE PLANNING PROCESS.....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>EQUIPE DE PLANIFICATION : RESPONSABILITES ET ROLES.....</b>	<b>3</b>
3.1	COMPÉTENCES REQUISES .....	3
3.2	CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE .....	3
<b>4</b>	<b>VALEUR UNIQUE DE LA MACRO ZONE.....</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>ANALYSE DU PROCESSUS LEGAL POUR L'APPROBATION DU PG DES AP .....</b>	<b>4</b>
5.1	STATUT JURIDIQUE ACTUEL ET FUTUR DE L' AIRE :.....	4
5.2	PLAN D' ACTION ENVISAGEE POUR QUE L' EXTENSION PROPOSEE DISPOSENT DU STATUT LEGAL .....	4
5.3	PERSONNE A CONTACTER AU SEIN DU MECNT PAR L' EQUIPE DE PLANIFICATION .....	5
5.4	CALENDRIER DE STRATEGIE OU DE DESIGNATION OFFICIELLE .....	5
5.5	PROPOSITION DE DESIGNATION DE L' AIRE PROTEGEE .....	5
<b>6</b>	<b>RECUEIL OU COLLECTE DES DONNEES.....</b>	<b>5</b>
6.1	DONNEES DISPONIBLES.....	5
6.2	DONNEES A COLLECTER.....	6
6.3	STRATEGIE POUR OBTENIR LES DONNEES MANQUANTES .....	6
<b>7</b>	<b>STRATEGIE DE PARTICIPATION PUBLIQUE .....</b>	<b>7</b>
7.1	MISE EN PLACE D' UN CADRE DE CONCERTATION DES PARTIES PRENANTES.....	7
7.2	SELECTION DES REPRESENTANTS. ....	7
7.3	ATELIER D' ANALYSE DES MENACES ET OPPORTUNITES AVEC PRISE DE DECISION CONCERTEE.....	7
7.4	IDENTIFICATION DU PROCESSUS DE LEGALISATION DE L' EXTENSION PROPOSEE. ....	7
7.5	ATELIER D' ELABORATION ET DE VALIDATION DU PLAN DE GESTION .....	8
<b>8</b>	<b>CONDITIONS DESIREES ET OBJECTIFS .....</b>	<b>8</b>
<b>9</b>	<b>MICRO ZONAGE, OBJECTIFS ET DES DIRECTIVES POUR CHAQUE MICRO ZONE.....</b>	<b>8</b>
<b>10</b>	<b>OBTENTION DE L' APPROBATION OU L' AVAL OFFICIEL DU PLAN .....</b>	<b>9</b>
<b>11</b>	<b>MISE EN ŒUVRE LE PLAN.....</b>	<b>9</b>
<b>12</b>	<b>SUIVI ET L' EVALUATION DU PLAN DE GESTION.....</b>	<b>10</b>
<b>13</b>	<b>SUIVI ET EVALUATION DU PLAN D' ACTION DU LUPP STRATEGY DOCUMENT.....</b>	<b>10</b>
13.1	SUIVI.....	10
13.2	EVALUATION .....	14
<b>14</b>	<b>CHRONOGRAMME OU CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTION .....</b>	<b>14</b>
<b>15</b>	<b>BUDGET DETAILLE PAR RUBRIQUE DE DEPENSES. ....</b>	<b>15</b>

## 1 Préface

## 2 Introduction au LandUse Planning Process

## 3 Equipe de planification : responsabilités et rôles

La constitution de l'équipe de planification a commencé dès le premier trimestre et se poursuit progressivement pendant le déroulement du processus de planification à mesure que le besoin se fait sentir.

### 3.1 Compétences requises

- a) **Chef d'équipe** : Le rôle principal du chef d'équipe a consisté identifier les expertises requises et à guider l'ensemble du processus de planification.
- b) **Spécialiste en GIS** : Son appui est requis dans l'élaboration du plan d'échantillonnage avant l'enquête ainsi que dans la digitalisation des cartes de distribution spatiale de grands mammifères et d'activités humaines dans le bloc forestier après l'enquête
- c) **Biologiste** : Cette expertise est requise dans les recensements biologiques : collecte et identification des indices de faune, de flore et d'activités humaines.
- d) **Socio – anthropologue** : Le travail du socio anthropologue est attendu dans l'identification des parties prenantes intéressés et dans leur implication dans la collecte des données afin que l'approche soit participative.
- e) **Agro – économiste** : Cette compétence est nécessaire pour assurer la collecte des données sur l'utilisation des ressources naturelles par les communautés locales en vue d'une analyse socio économiques des moyens de vie de la population riveraine, contribuant ainsi à repérer les tendances qui se dégagent dans l'utilisation des ressources, leurs conditions ainsi que les besoins des populations locales.
- f) **Spécialiste en Genre** : Cette expertise est requise pour identifier le rôle de genre et minorité et son implication dans la collecte des données bio socio économiques de base.
- g) **Juriste** : Son travail consistera à analyser le processus légal existant pour l'approbation du plan de gestion et du statut de la macro zone.
- h) **Expert du gouvernement (CREF)** : Un expert du gouvernement Congolais est requis en vue d'une bonne communication des résultats de l'enquête avec le gouvernement : Ministère de l'Environnement et de la Recherche Scientifique. Ce rôle pourra être joué par le CREF qui est responsable de la gestion de RSL. Le travail de l'expert du gouvernement sera à temps partiel et durant toute la durée du projet.
- i) **Représentant de la population / ONG locales** : De même que pour le gouvernement, une ONG locale, Forêt de Bonobos, mise en place par la population et reconnue officiellement par l'administration du territoire de Djolu est également requise pour servir d'interface avec la population et pour assurer ainsi son implication dans le processus de planification de l'utilisation des terres. Le représentant de l'ONG travaillera à temps plein et durant tous les cycles du projet.
- j) **WCBR** : L'expertise de WCBR sera nécessaire dans la recherche scientifique sur le bonobos.
- k) **Supervision scientifique** : l'ensemble du travail se fera sous la supervision technique du Heartland Coordinator afin que les attentes de l'AWF et du bailleurs soient rencontrées.

### 3.2 Constitution de l'équipe

N°	Nom et posnom	Qualification
a)	Camille Likondo	L2Biologie, Community Forestry Specialist, chef d'équipe
b)	Didier Bokelo	L2 Gestion des ressources naturelles, Cartographe, AWF GIS Officer
c)	Didier Katakoto	L2 Biologie, intern
d)	SNF	<i>Needs to be identified</i>
f)	REFADD	<i>Needs to be identified</i>
g)	Francis Mbenda	L2 Droit , Juriste, AWF Legal Officer
h)	Mwanza Ndunda	PhD Biologie, Directeur Général du CREF.

i)	Lingomo Bingoli	D6 Lit, Président de l'ONG Forêt des Bonobos, chercheur <i>anthropologue</i>
j)	Furuichi Takeshi	PhD Primatologie, Président de l'ONG WCBR
k)	Jef Dupain	Master Zoologie /Primatologie, Heartland Director.

#### 4 Valeur unique de la macro zone

La Réserve Scientifique de Luo a été créée en 1992. Elle couvre une superficie de 488,66 km<sup>2</sup>. Sa gestion a été confiée à CREF par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme. Son activité principale est la recherche scientifique sur les bonobos par le WCBR.

Avec l'arrivée du Programme CARPE et à la suite de l'identification du Landscape MLW, la création de la RSLY a été réalisée (juin 2006). La réalisation, suivant le HCP, cherchant le développement des activités génératrices de revenus, a attiré l'attention de la population d'alentour. En même temps, des investissements par le WCBR autour de la RSL ont confirmé la volonté d'aider là où la conservation peut s'impliquer.

En 2006, la population du groupement [Iyondje](#) a manifesté à WCBR la volonté d'intégrer une partie de son terroir forestier dans la Réserve Scientifique de Luo. Cette volonté a été par la suite transmise par CREF / Mabali à AWF, lui demandant de lui venir en appui à l'extension de la Réserve dans le bloc forestier proposé.

AWF travaille avec le mandat de venir à l'appui du gouvernement et des populations pour une meilleure gouvernance. Avant tout développement de la stratégie, une première visite de terrain est effectuée. Cette visite doit aider à mieux développer la stratégie, à identifier les expertises dont on a besoin dans l'équipe de planification, qui sont les parties prenantes, etc. C'est ainsi qu'une étude de faisabilité a été conjointement effectuée par AWF, CREF et WCBR dans la période du 20 août au 05 septembre 2007 dans le groupement d'Iyondje, Secteur de Luo, Territoire de Djolu.

Les résultats de cette étude d'une part ont confirmé cette volonté manifestée par la population d'Iyondje. D'autre part, ils ont indiqué que la forêt du groupement d'Iyondje est d'une haute valeur biologique et écologique, que l'extension est légalement, techniquement et économiquement faisable mais que la recherche de financement et la sensibilisation des couches socio politico administratives de la population sont respectivement requises pour démarrer les activités et pour réduire l'impact des risques sociaux sur l'ensemble des résultats attendus.

A la fin de l'année fiscale 2007, à la suite de la proposition lui soumise par une équipe multidisciplinaire de CREF et AWF, la Fondation Frankenberg a accepté de appuyer les différentes phases du processus de planification des activités de conservation et de développement jusqu'à l'organisation de l'atelier d'analyse des menaces et opportunités. Cependant, la vision globale du processus est d'arriver à mettre en place un plan de gestion des ressources naturelles dans cette macro zones. Le présent document fournit les principales étapes à parcourir pour élaborer ledit plan de gestion ainsi que les stratégies pour chaque étape.

#### 5 Analyse du processus légal pour l'approbation du PG des AP

##### 5.1 Statut juridique actuel et futur de l'aire :

D'après le Code Forestier Congolais, le bloc forestier ciblé revêt le statut juridique de Forêt protégée<sup>1</sup>. C'est-à-dire que c'est un espace forestier qui n'est ni classée ni considérée comme forêt de production permanente. La vision de la communauté locale est que ce bloc forestier soit classé comme réserve, mais une réserve gérée par les communautés, donc une réserve communautaire.

##### 5.2 Plan d'action envisagée pour que l'extension proposée disposent du statut légal

Le processus sera guidé par le comité de pilotage MLW et comprendra les étapes suivantes

<sup>1</sup> Code forestier Congolais

- Organisation d'une mission de vacance de terre par l'Administrateur de territoire
  - Cette mission, signée par l'Administrateur de territoire de Djolu sur demande des leaders de la population (ONG FB ou CREF), comportera l'Inspecteur agricole, le Superviseur de l'Environnement du Territoire ainsi que le Géomètre des affaires foncières et l'Inspecteur de Développement Rural du Territoire de Djolu.
  - Les personnes ciblées sur le terrain seront : le chef de groupement et les notables des villages de Yofala et Yokali concernés par le bloc forestier ciblé.
  - Sur terrain, un questionnaire sera administré aux personnes ciblées concernant la propriété foncière, les droits d'usage (culture), d'exploitation (élevage, cueillette et PFNL) et sur la disponibilité d'autre terroir au cas celui – ci était dédié au classement comme réserve.
  - Des questions additionnelles leurs seront également posées concernant leur position en rapport avec la création de la réserve, les desiderata de la population (cahier de charge en compensation) et sur le mode de gestion du bloc forestier.
  - Un procès verbal, accompagné d'avis et considération sera signé par l'AT au terme de l'enquête et transmis par lui au Gouverneur de Province pour approbation
- Signature de la déclaration de vacance de terre et du cahier de charge et soumission du dossier de demande de classement du bloc forestier au Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme par le Gouverneur de Province.
- Signature de l'arrête portant création de la réserve communautaire par le Ministre de l'Environnement, Conservation de nature et Tourisme.

### **5.3 Personne à contacter au sein du MECNT par l'équipe de planification**

Pour suivre le dossier de légalisation, il faudra contacter le Directeur juridique du Ministère, actuellement Monsieur Vundu. Il faudra aussi associer le Conseiller Chargé de Forêt du Ministre de l'Environnement, Monsieur José Ilanga. Du côté de l'équipe de planification, CREF aura la responsabilité d'accompagner le chef d'équipe dans le suivi du dossier.

### **5.4 Calendrier de stratégie ou de désignation officielle**

Mois	Activité
Janvier 2009	Mission d'enquête de vacance de terres et signature de l'arrêté portant légalisation du statut du bloc forestier.
Février 2009	Signature de la déclaration de vacance de terre et du cahier de charge et soumission du dossier de demande de classement du bloc forestier au Ministère National <sup>2</sup> de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme par le Gouverneur de Province

La signature de l'arrêté portant légalisation de l'extension proposée dépendant de la volonté du Ministre, nous n'avons pas planifié cette activité dans le calendrier.

### **5.5 Proposition de désignation de l'aire protégée**

Le projet d'arrêté portant légalisation du statut du bloc forestier sera rédigé par le conseiller juridique de l'AWF et par celui du Ministre de l'ECNT

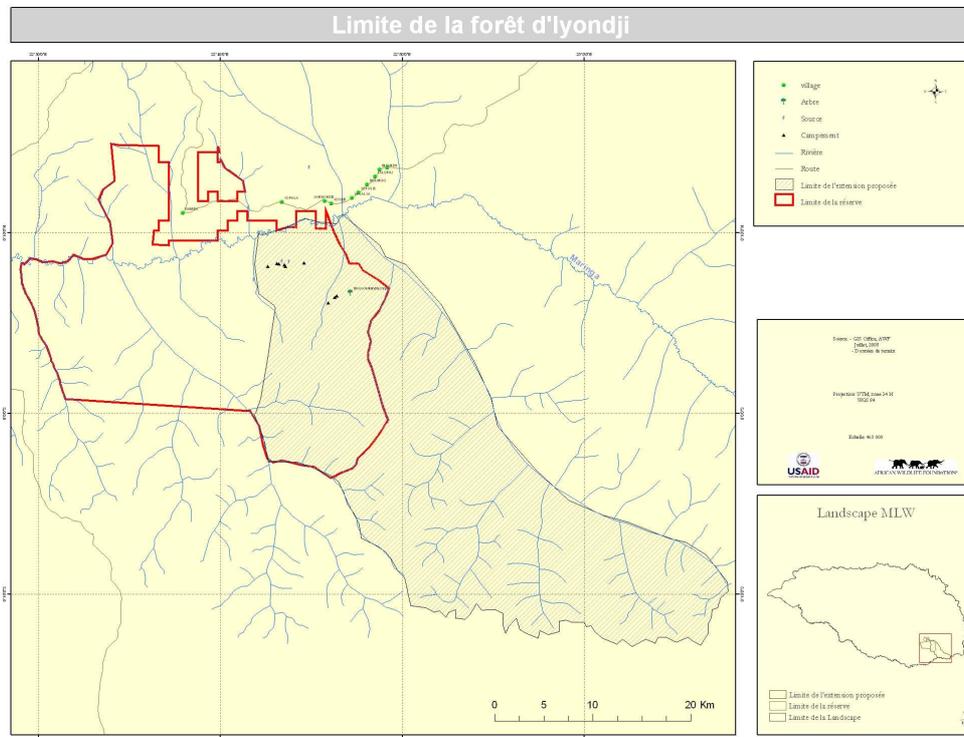
## **6 Recueil ou collecte des données**

### **6.1 Données disponibles**

Les données actuellement disponibles concernent la localisation géographique, les différents villages du groupement riverain, les groupements limitrophes, l'appartenance administrative, l'origine

<sup>2</sup> Pour info, les ministres provinciaux n'ont pas d'actes juridiques à prendre au sens de la constitution, la personne qui a des actes juridiques à prendre lorsqu'une compétence est réservée à la province, c'est le gouverneur qui statue par voie d'arrêté, les ministres provinciaux ne sont que des collaborateurs du gouverneur

anthropologique et historique, quelques aspects de la vie socio économique, quelques cours d'eau, les différentes parties prenantes, les limites préliminaires de la zone forestière ciblée ainsi que des indications de la présence de quelques espèces grands mammifères et des activités anthropiques dans une très faible portion du terroir délimité. Plus de données sont requises pour couvrir l'ensemble des caractéristiques de la maro zone (Voir Draft du Plan de gestion) ainsi que pour définir les conditions désirées, les objectifs, les directives et les activités à mettre en œuvre.



## 6.2 Données à collecter

Les données à recueillir devront couvrir les aspects physiques, écologiques et socioéconomiques, les installations infrastructurelles, la description de l'utilisation des terres, des menaces connues ayant un impact sur les ressources, les défis futurs et les influences nouvelles ou changeantes (p.ex. La Décentralisation) qui pourraient s'exercer sur l'extension proposée ainsi que l'évaluation de l'autorité de gestion gouvernementale dans l'extension proposée et sa capacité à mettre le plan en œuvre et à faire appliquer les lois.

## 6.3 Stratégie pour obtenir les données manquantes

Tache à accomplir	Stratégie pour accomplir la tâche	Période
Délimiter deuxième partie de l'extension proposée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation avec les parties prenantes,</li> <li>• Délimitation : cartographie, géo référence participatives et digitalisation des limites</li> </ul>	2 <sup>ème</sup> & 3 <sup>ème</sup> trimestres
Décrire les caractéristiques et les ressources	<p>Mener une enquête bio socio économique basée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien et questionnaires au niveau des villages avec les communautés (N = 60 ménages) sur les aspects socio économiques par une équipe de collecte des données (N=12);</li> <li>• Observation et géo référence des caractéristiques physiques, écologiques socio économiques sur le terrain à l'aide d'une équipe de collecte des</li> </ul>	3 <sup>ème</sup> trimestre

	données (N = 13)	
Evaluer le statut juridique de la zone	Revue des textes réglementaires relatifs	4 <sup>ème</sup> trimestre

## 7 Stratégie de participation publique

Les différentes parties prenantes participeront dans les étapes du processus de planification à travers les mécanismes suivants :

### 7.1 Mise en place d'un cadre de concertation des parties prenantes.

Les représentants de la population seront impliqués d'abord dans la mise en place du cadre de concertation des parties prenantes de la réserve. Ce cadre de concertation comprendra les représentants des parties prenantes qui localisés au niveau du groupement et Iyondje et de la Réserve Scientifique de Wamba. Ce cadre comprendra : les notables des clans des villages de Yofala et de Yokali (N=8), les chefs de ces deux villages, le Président de l'ONG Forêt des Bonobos, le Chef de groupement et le Notable principal d'Iyondje, le Directeur général de CREF, le Président de l'ONG Vie sauvage (N=1), les représentants des Eglises (N=4), les responsables d'Ecoles (N=2) et un représentant de l'ONG WCBR. Total : environ 25 membres. Ce cadre de concertation aura pour tâche de servir d'interface sociale avec les différentes parties prenantes.

### 7.2 Sélection des représentants.

Les représentants des parties prenantes au sein du cadre de concertation précités participeront également dans le processus de planification lors de la sélection des assistants locaux pour la cartographie et la géo référence participatives et pour les recensements biologiques, pour les enquêtes socio économiques villageoises et pour le micro zonage. Cette sélection se fera à la lumière des critères approuvés par tous.

### 7.3 Atelier d'analyse des menaces et opportunités avec prise de décision concertée

Les représentants des parties prenantes au sein du cadre de concertation précités participeront également dans l'atelier d'analyse des menaces et opportunités. *(Lors de cet atelier, ils contribueront à l'identification des cibles de conservation, à l'analyse des activités socio économiques constituant une menaces aux cibles de conservation, à identifier les différentes opportunités socio économiques pour réduire l'impact de menaces sur les cibles en identifiant les interventions spécifiques. Enfin, ils seront mis à profit dans la planification des activités nécessaires à mettre en œuvre pour abattre les menaces).* Ils participeront aussi dans la définition de la vision, des objectifs et des directives en vue de l'élaboration du Plan de gestion de l'extension proposée.

### 7.4 Identification du processus de légalisation de l'extension proposée.

Les différentes autorités politico administratives ont déjà été impliquées dans la planification lors de la prospection initiale (concertation des parties prenantes). Elles le seront encore lors du processus de légalisation de l'extension. Ce processus commencera par la mission d'enquête de vacance de terre qui sera organisée par l'Administrateur de territoire de Djolu, à la demande, soit du représentant de CREF ou soit de l'ONG Forêt des Bonobos.

Sur ordre de l'Administrateur de territoire, l'enquête de vacance de terres sera exécutée par la Chef de Secteur de Luo, l'Inspecteur Agricole, le Superviseur de l'Environnement le chef du Service Cadastral, l'Inspecteur de développement Rural du territoire de Djolu. Lors cette enquête, le chef de groupement et le Notable principal d'Iyondje ainsi que les 08 Notables de clans des villages de Yofala et Yokali (Total 10 personnes), seront les personnes ciblées. Des questions leurs seront posées par les enquêteurs sur a) la propriété foncière, b) sur l'utilisation des ressources, c) sur la disponibilité du terroir et des ressources alternatives au cas où la réserve était créée ou légalisée et sur d) les desiderata de la population. A l'issue de la mission d'enquête, la signature de la déclaration de la vacance de terre et du cahier de charge sera apposée par l'Administrateur de

territoire qui prendra soin d'y ajouter ses avis et considérations. Celui-ci transmettra le dossier au gouverneur de Province de l'Equateur avec copie pour information au commissaire de District.

Après examen, le Gouverneur de Province acheminera le dossier au Ministre National de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme pour signature de l'arrêté portant légalisation/création. A ce niveau, le Directeur Juridique et le Conseiller en Charge des Forêts du Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et tourisme seront également impliqués. De même, aux niveaux provincial et national, les Députés de Djolu et le Sénateur de la Tshuapa seront informés par la Commission de Provincial de l'Environnement à travers les Ministres provincial et national de l'Environnement.

### 7.5 Atelier d'élaboration et de validation du plan de gestion

Le cadre de concertation des parties précité sera également impliqué dans le processus de planification de l'élaboration du plan de gestion. Il en sera de même des représentants de l'ICCN et de CREF. Cet atelier sera organisé sur invitation de l'équipe de planification

## 8 Conditions désirées et objectifs

Les conditions désirées de cette macro zone s'intègrent dans le cadre de celles de l'ensemble du Landscape MLW.: disposer d'assez de terres pour la conversion dans les complexes ruraux ; aider à pourvoir assez de forêts à gestion communautaires en vue des besoins en Produits Forestiers Non Ligneux et pour le bien être social et créer un réseau d'aires protégées avec un maximum d'inter connectivité.

Pour atteindre ces conditions désirées, les objectifs suivants, élaborés sur base des objectifs poursuivis au niveau du Landscape ainsi que des dispositions de l'arrêté ministériel portant création de la Réserve Scientifique de Luo (1992), seront discutés avec l'équipe de planification et avec les représentants des parties prenantes au sein du cadre de concertation :

1. Affecter 100% des terres du bloc forestier au sud de la rivière Maringa à la conservation et à la recherche scientifique sur les Bonobos en vue d'assurer la connectivité entre la Réserve Scientifique de Wamba et celle proposée de Koko Lopor.
2. Réserver 10 ha de terres par ménage dans une distance de 02 à 05 km de part et d'autre de l'axe routier en vue de satisfaire les besoins agricoles de populations locales.
3. Réserver le bloc forestier limitrophe avec le groupement Nsema en vue de satisfaire les besoins en protéines de viande de brousse et en produits forestiers non ligneux

La stratégie pour discuter des conditions désirées, des objectifs et des directives concernant l'utilisation des ressources consiste à organiser un atelier à l'intention de l'équipe de planification et des représentants des parties prenantes au sein du cadre de concertation. Cet atelier sera organisé au quatrième trimestre, lors de l'analyse des menaces et opportunités.

## 9 Micro zonage, objectifs et des directives pour chaque micro zone

Le micro zonage comprendra les étapes ci – après. Identification, cartographie et description des caractéristiques des ressources des micro zones, intitulé de chaque micro zone et définition des objectifs et directives pour réaliser lesdits objectifs. Le tableau suivant reprend la stratégie pour réaliser cette activité.

Tache	Stratégie pour accomplir la tâche	Période d'exécution de la tâche
Identification, repérage des micro zones	Focus group des représentants des parties prenantes au sein d'un cadre de concertation	5 <sup>ème</sup> trimestre
Cartographie des micro zones et description des caractéristiques des ressources	Cartographie, géo référence participatives, téléchargement, digitalisation et impression de la carte des micro zones	5 <sup>ème</sup> trimestre
Intitulé de chaque micro zone et justification des règles de gestion	Atelier de restitution de la carte de micro zonage aux parties prenantes et de	5 <sup>ème</sup> trimestre

différentes à chaque micro zone	validation de la carte par eux	
Définition des objectifs et des directives pour réaliser ces objectifs	Atelier de restitution de la carte de micro zonage aux parties prenantes et de validation de la carte par eux	5 <sup>ème</sup> trimestre

## 10 Obtention de l'approbation ou l'aval officiel du Plan

Le draft d plan de gestion sera rédigé par le chef d'équipe, discuté par l'équipe et validé par les représentants des parties prenantes. Cela se fera sous forme de réunions et d'ateliers, comme le montre le tableau ci – après.

Tâche à accomplir	Stratégie	Participant	Période
Rédaction du plan de gestion	Tache continue à mesure que les données sont collectées.	Chef d'équipe	Progressivement
Discussion sur le draft du Plan de gestion	Réunion	Equipe de planification	Progressivement
Validation du Plan de gestion	Atelier	Equipe de planification et représentants des parties prenantes intéressées	6 <sup>ème</sup> trimestre à Mbandaka
Soumission du Plan de gestion à l'autorité compétente	Contact avec le Ministère de tutelle	Chef d'équipe de planification	6 <sup>ème</sup> trimestre à Mbandaka et Kinshasa

## 11 Mise en œuvre le Plan

Une fois approuvé et financé, le Plan de Gestion sera conjointement mis en œuvre le CREF et l'ICCN, et le président de l'ONG Forêt des Bonobos. Le premier pour assurer la Recherche Scientifique sur les Bonobos, leur habitat et leur écologie ; le deuxième pour assurer leur conservation et la gestion durable d'autres ressources naturelles fauniques et le troisième pour s'assurer que les besoins socio économiques de la population sont pris en compte. Les activités de développement socio économique seront réalisées par les autres membres du Consortium MLW alors qu'AWF assurera la supervision générale. Cette mise en œuvre se fera conformément au Plan Annuel d'Activités d'une année basé sur le calendrier d'activité de mise en œuvre qui sera élaboré à cet effet par l'équipe de planification et les parties prenantes. Le tableau suivant résume la stratégie pour mettre le plan en œuvre.

Tache à accomplir	Stratégie pour accomplir la tâche	Période
Classer par ordre de priorité les activités de gestion nécessaires, en mettant l'accent sur les points qui sont les plus pressants pour la réussite de l'aire protégée. Des exercices de budgétisation peuvent s'avérer utiles pour aider les planificateurs à examiner en profondeur les coûts réels des activités et à prendre des décisions difficiles sur les tâches qui peuvent être accomplies de manière réaliste compte tenu d'un budget limité	Atelier avec de l'équipe de planification avec le cadre de concertation	7 <sup>ème</sup> trimestre
Etablir un calendrier des activités de mise en œuvre prioritaires qui sont envisagées pendant la durée du Plan de gestion (5 – 10 ans)	Atelier avec de l'équipe de planification avec le cadre de concertation	7 <sup>ème</sup> trimestre
Etablir un plan de travail annuel pendant la première année de mise en œuvre, en précisant les catégories d'actions spécifiques, ainsi que leurs besoins en ressources (humaines et matérielles) et quelles sont les parties responsables. Fournir un échéancier et un	Atelier avec de l'équipe de planification avec le cadre de concertation	7 <sup>ème</sup> trimestre

budget pour l'exécution du plan de travail		
--	--	--

## 12 Suivi et l'évaluation du Plan de gestion

Le suivi et l'évaluation du Plan de Gestion sont requis d'une part pour déterminer si le plan de gestion et le plan de travail annuel contribuent efficacement à la réalisation des objectifs et aux conditions désirées du plan pour l'extension proposée et si des aspects importants du plan se déroulent comme prévus ou si des changements ont besoin d'être apportés au plan et d'autre part pour établir si les directives existants sont efficaces pour assurer la durabilité des activités et des ressources.

Tache à accomplir	Stratégie pour accomplir les tâches	Période
Classer r par ordre de priorité les besoins de suivi, en reliant les activités de suivi aux aspects permettant de déterminer l'efficacité du plan	Atelier avec de l'équipe de planification avec le cadre de concertation	7 <sup>ème</sup> trimestre
Compte – tenu des budgets et ressources disponibles, déterminer quelles seront les activités de suivi qui seront conduites et comment	Atelier avec de l'équipe de planification avec le cadre de concertation	7 <sup>ème</sup> trimestre
Déterminer les personnes qui seront chargées de chaque activité de suivi, établir un échéancier et un budget pour chaque activité	Atelier avec de l'équipe de planification avec le cadre de concertation	7 <sup>ème</sup> trimestre
Expliquer comment les résultats de suivi fourniront des informations pour adapter l'orientation de la gestion du plan.	Réunion de l'équipe de planification avec le cadre de concertation des parties prenantes en vue de l'analyse des rapport de suivi et évaluation conformément aux objectifs, aux résultats attendus et aux activités.	7 <sup>ème</sup> trimestre

Le travail de suivi et d'évaluation se fera soit par le Cadre de concertation, soit par l'administration locale, soit par les membres de l'équipe de planification, soit par les bailleurs, soit par le Consortium MLW, soit par le Comité de Pilotage... bref par l'une ou l'autre des parties prenantes. Il se déroulera pendant la mise en œuvre du plan et après, à Kinshasa et dans le Landscape MLW. A Kinshasa, par consultation des rapports d'activités et dans le Landscape par des enquêtes de terrain pour confirmer les rapports d'activités.

Celui d'évaluation se fera par toutes les parties prenantes lors d'un atelier qui les regroupera dans le Landscape MLW. La première évaluation adaptative du Plan de gestion une fois approuvé et financé interviendra cinq années après sa mise en œuvre, le temps de constater l'accumulation de nouvelles informations et le changement des conditions intrinsèques et extrinsèques à l'extension proposée.

## 13 Suivi et évaluation du Plan d'action du LUPP strategy document

### 13.1 Suivi

Le suivi du plan d'action sera réalisé en rapport avec les objectifs et consistera à vérifier si le Plan d'action évolue conformément aux normes tels qu'édictées par les parties prenantes. C'est pour cela que des indicateurs de performance, des méthodes, des moments et des responsables de suivi ont été suggérés. Cependant, dans le tableau suivant, nous n'avons repris que les normes de l'USAID / CARPE étant

donné qu'il les a clairement spécifiées comme « Taches » pouvant lui servir d'outils de suivi dans le US Forest Service Guide to Protected Area Management Planning in Central Africa. Une flexibilité est donc réservée à cette structure telle qu'elle pourra incorporer dans son sein les indicateurs de suivi qui seront éventuellement formulés par les autres parties prenantes.

Objectif	Questions spécifiques	Indicateurs de performance	Méthodes de suivi	Moment de suivi
Identifier une équipe de planification et définir les rôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'équipe de planification est – elle identifiée conformément aux normes ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre des membres de l'équipe de planification et des experts identifiés avec qualifications, rôles et responsabilités définies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation des contrats de travail ou de consultance termes de référence des membres de l'équipe de planification</li> </ul>	Fin du premier trimestre de l'implémentation du Plan d'action
Analyser le processus législatif existant pour l'approbation du Plan de gestion des aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le processus législatif pour l'approbation du Plan de gestion des aires protégées a t – il été analysé conformément aux normes ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>01 rapport sur l' « analyse du processus légal pour l'approbation du Plan de Gestion des Aires Protégées en RDC »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation du rapport sur l'analyse du processus d'approbation disponible</li> </ul>	Fin du second trimestre de l'implémentation du Plan d'action
Etablir une stratégie de participation publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>La stratégie de participation publique des intéressés est – elle établie conformément aux normes ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de catégorie d'intérêts des parties prenantes et des groupes d'individus possibles pour représenter ces intérêts et la priorité de leur intervention dans le Plan</li> <li>% de ceux qui participeront à l'élaboration du Plan de gestion avec explication, priorisation et mode d'engagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation du rapport sur la participation des parties prenantes dans le processus de planification en vue de l'élaboration du Plan de gestion</li> </ul>	Fin du troisième trimestre de l'implémentation du Plan d'action
Classement des actions de planification par ordre de priorité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durant tout le processus de planification, les activités sont – elles classées par ordre de priorité ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Différentes étapes du Plan d'action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation du Plan d'action disponible</li> </ul>	Premier trimestre
Définir les objectifs et les conditions désirées, en décrivant les	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les objectifs et les conditions désirées sont – elles définies conformément aux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions/ateliers avec les intéressés pour définir les objectifs et les conditions désirées</li> <li>% des intéressés qui on participé à</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation des PV des réunions avec les intéressés et des rapports sur les ateliers</li> </ul>	Fin du troisième trimestre

conditions désirées s'appliquant pour l'ensemble de l'aire protégée	normes ?	la définition des conditions désirées	de définition des conditions désirées et des objectifs avec les parties prenantes	
Définir les directives concernant l'utilisation des ressources pour l'ensemble de l'aire protégée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les directives ont – elles été définies conformément aux normes ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions/ateliers avec les intéressés pour définir les directives</li> <li>% des intéressés qui ont participé à la définition des directives</li> <li>Nombre de catégories de directives (globales et spécifiques) et d'exceptions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation des PV des réunions et des rapports sur les ateliers avec les parties prenantes sur la définition des directives</li> <li>Participation directe à l'atelier</li> </ul>	Fin du quatrième trimestre
Identifier les micro – zones, les régions nécessitant des activités de gestion particulières et définir les objectifs et les directives nécessaires pour chacune d'elles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les micro zones ont – elles été identifiées et cartographiées conformément aux normes ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de micro zones nécessitant une protection, une gestion ou des directives particulières avec cartes et objectifs relatifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation des rapports sur le micro zonage de l'extension proposée</li> </ul>	Fin sixième trimestre
Mettre en œuvre le Plan	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en œuvre du Plan de gestion se fait – elle conformément aux normes ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>01 calendrier de mise en œuvre d'activités prioritaires pendant 5 – 10 ans</li> <li>01 Plan de travail annuel pendant la première année de mise en œuvre avec catégories d'actions spécifiques, besoins en ressources humaines, matérielles et financiers ainsi que responsables d'exécution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation du calendrier de mise en œuvre, du Plan de travail annuel</li> <li>Visite de terrain</li> </ul>	Fin huitième trimestre
Assurer le suivi et l'évaluation du Plan de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités de suivi sont – elles identifiées et planifiées suivant les normes ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>01 plan de suivi est élaboré par l'équipe de planification en collaboration avec les intéressés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation du Plan de suivi dans le Plan de gestion</li> </ul>	Fin huitième trimestre

### 13.2 Evaluation

L'évaluation du Plan d'action pour la légalisation du statut et pour l'élaboration du Plan de gestion de l'extension proposée de la réserve scientifique de Luo se fera à la lumière des rapports de suivi tels que ci – haut décrits. Pour cela, les rapports d'activités de l'équipe de planification seront régulièrement transmis à la Direction de l'USAID /CARPE (soit trimestriellement) ainsi qu'aux autres parties prenantes intéressés. Ces rapports seront aussi régulièrement analysés par ladite Direction et par d'autres parties prenantes. A la lumière de ces rapports, les différentes parties prenantes se rendront compte si le plan évolue suivant les normes ou pas. Au cas positif, l'ont laissera évoluer le plan vers l'élaboration du plan de gestion. Si non un changement d'orientation du plan sera décidé par les parties prenantes. Les parties prenantes informeront les membres de l'équipe de planification des résultats du suivi et de l'évaluation afin qu'eux aussi se rendent compte si le plan évolue dans la bonne direction ou s'il nécessite des changements.

### 14 Chronogramme ou calendrier de mise en œuvre du Plan d'action

Etapes du Plan d'action	Tri 1	Tr 2	Tr 3	Tr 4	Tr 5	Tr 6	Tr 7	Tr 8
Identification de l'équipe de planification								
Etablissement d'une stratégie de participation publique								
Analyse du processus légal pour l'approbation du PG des aires protégées								
Collecte, analyse, rapportage des données et restitution des résultats aux parties prenantes intéressées								
Définition des objectifs, des conditions désirées, menaces et opportunités, des directives								
Micro – zonage de différentes aires de gestion et directives particulières								
Légalisation du Statut et obtention l'approbation officielle du Plan de Gestion								
Mise en œuvre du plan								
Suivi et évaluation								
Rapportage								

Comme on peut le constater, nous n'avons pas inclus les trois dernières étapes (mise en œuvre, suivi et évaluation ainsi qu'évaluation adaptative du Plan) dans ce chronogramme. Cela du fait que leur budget dépendra du financement du plan de gestion une fois élaboré par l'équipe de planification, validé par les parties prenantes et approuvé par l'autorité compétente.

#### 15 Budget détaillé par rubrique de dépenses.

Plan d'action pour l'élaboration du Plan de gestion la forêt d'Iyondje									
Activités	Personnel de base	Personnel local	Transport	Equipement	Bureau Dépenses & fournitures	Formation	Réunions et ateliers	Consultation	Total
Identification de l'équipe de planification	104000				50			420	470
Etablissement d'une stratégie de participation...		490	5630	5100	100		180		11580
Analyse du processus légal								2400	2400
Collecte, encodage, analyse, rapportage	43200	12150	5630	30000	2000	3000	90		69070
Définition conditions désirées, objectifs, directive		490	5630	2500	5000		2400		16020
Micro zonage de différentes aires et directives	4800	3150	1580				1890		11420
Légalisation statut et approbation PG			200				2000		2100
Suivi et évaluation		560	2980				600		4140
<b>Total</b>	<b>152000</b>	<b>16840</b>	<b>21650</b>	<b>37600</b>	<b>7150</b>	<b>3000</b>	<b>7160</b>	<b>2820</b>	<b>221200</b>

#### a) Identification de l'équipe de planification

- **Personnel de base** : il s'agit des membres de l'équipe de planification. 500\$/mois pour un service partiel et 1000\$/mois pour un service à temps plein. Total 104000\$
- **Dépenses et fourniture de bureau** : il s'agit des cartes de communication avec les membres du jury de sélection et avec les candidats membres de l'équipe de planification à sélectionner.
- **Consultation** : Cette consultation consistera dans la constitution d'un Jury en vue de sélectionner les membres de l'équipe de façon progressive, à mesure que le projet évolue. Le jury de sélection sera composé de 04 personnes (AWF, ICCN, CREF et 01 représentant du Consortium). Chaque membre du jury de sélection recevra une prime de 20\$ par jour. Au total, six réunions de sélection des membres de l'équipe de planification seront réalisées.

#### b) Etablissement d'une stratégie de participation publique.

- **Personnel local** : 07 conducteurs de motos pour conduire les 07 membres de l'équipe de planification en descente sur le terrain pour identifier les parties prenantes et élaborer la stratégie de participation publique, chaque conducteur recevant 5\$ par jour, pour une durée totale de 14 jours.
- **Transport** : il s'agit du transport aérien aller retour des 07 membres de l'équipe de planification en descente sur le terrain pour mission d'identification des parties prenantes, un billet aller retour Kinshasa – Basankusu – Kinshasa par la société d'aviation Filair revenant à 700\$. A ajouter à cela, le coût du transport du carburant : 21 bidons de 25 litres par 7 journaliers à raison de 5\$ par jour par journalier pendant 06 jours de transport ; soit un total de  $630 + 4900 = 5630\$$
- **Équipement** : par équipement, nous entendons ici le carburant : 700 litres d'essence (1400\$) et une moto Yamaha Type DT 125 (3700\$), soit un total de 5100\$
- **Dépenses et fournitures de bureau** : tout ce dont l'équipe aura besoin comme support administratif pour accomplir le travail au terrain
- **Réunions** : réunions avec l'administration de territoire et la société civile de Djolu, le secteur de Luo et le groupement d'Iyondje et les villages de Yofala et Yokali, à raison de 30\$ pour rafraîchissement des réunions, soit un total de 150\$.

#### c) Analyse du processus légal

- **Consultation** : il s'agit du Juriste qui va réaliser ce travail pendant 03 mois, à raison de 800\$ par mois, soit un total de 2400\$

#### d) Collecte, encodage, analyse, rapportage et restitution des données de base

- **Personnel de base** : 06 membres de l'équipe de planification travaillant pendant 09 mois à raison de 800\$ par mois, soit un total de 43200\$
- **Personnel local** : il s'agit d'abord des conducteurs moto : 07 conducteurs motos pour une durée de 90 jours à raison de 5\$ par jour par conducteur, soit un total de 3150\$ ; ensuite d'assistants locaux pour la collecte des données bio socio économiques : 20 assistants locaux collectant les données pendant 90 jours, à raison de 5\$ par jour par assistant local, soit un total de 9000\$, soit un total général de 12150\$
- **Transport** : même explication que pour l'établissement de la stratégie de participation publique
- **Équipement** : il s'agit d'une estimation des dépenses d'équipement : laptop portable, imprimante, groupe électrogène, photocopieuse, appareil photo numérique, GPS, boussole, Thuraya, bottines, imperméables, paires de jumelles, etc. Ce qui manque sera la contribution de l'AWF.
- **Dépenses et fournitures de bureau** : comme pour le point précédent, il s'agit d'une estimation du coût du consommable (papiers, stylos, bloc notes, attaches, agrafeuses, papier collant, ...) pour l'ensemble de l'équipe de planification ;
- **Formation** : 20 assistants locaux seront formés pendant 30 jours sur les techniques de collecte des données en biodiversité forestière, à raison d'une dépense de 5\$ par jour pour chaque formé, soit un total de 3000\$
- **Atelier et ou réunions** : 03 réunions : d'information des parties prenantes, de sélection des assistants locaux et de restitution de la collecte des données, à raison de 30\$ pour rafraîchir les réunions.

#### e) Définition conditions désirées, objectifs, directive sur l'utilisation des ressources

- **Personnel local** : 07 conducteurs de motos pour conduire les 07 membres de l'équipe de planification en descente sur le terrain pour organiser l'atelier de restitution des résultats, d'analyse des menaces et opportunités, d'analyse des états des lieux selon les critères de zonage, de fixation des conditions désirées ainsi que des objectifs, chaque conducteur recevant 5\$ par jour, pour une durée totale de 14 jours, soit.
- **Transport** : il s'agit du transport aérien aller retour des 07 membres de l'équipe de planification en descente sur le terrain pour mission d'organisation de l'atelier, un billet aller retour Kinshasa – Basankusu – Kinshasa par la société d'aviation Fil Air revenant à 700\$. A ajouter à cela, le coût du transport du carburant : 21 bidons de 25 litres par 7 journaliers à raison de 5\$ par jour par journalier pendant 06 jours de transport ; soit un total de  $630 + 4900 = 5630\$$
- **Équipement** : il s'agit de l'estimation du coût d'un projecteur pour la présentation des résultats lors de l'organisation de l'atelier de restitution pour analyser les menaces et opportunités, les états des lieux, etc.
- **Fourniture et dépenses de bureau** : il s'agit d'une estimation du coût du consommable (papiers, stylos, bloc notes, attaches, agrafeuses, papier collant, ...) pour l'ensemble de l'équipe de planification ;
- **Réunions et ateliers** : c'est la collation des participants à l'atelier ; soit 30 participants pendant 04 jours à raison de 20\$ par participant par jour, soit 2400\$.

#### f) Micro zonage de différentes aires et directives pour chacune d'elles

- **Personnel de base** : un spécialiste en cartographie sera sélectionné pour le travail de micro zonage pendant 06 mois, à raison de 800\$ par mois, soit 4800\$
- **Personnel local** : il s'agit de 02 conducteurs de motos pendant 90 jours, à raison de 5\$ par jour par conducteur, soit 900\$ et ensuite de 05 assistants locaux sélectionnés pour le micro zonage pendant 90 jours, à raison de 5\$ par jour par assistant local, soit 2250\$, soit encore un total de 3150\$.
- **Transport** : c'est l'ensemble des coûts de transport pour le voyage aller retour du spécialiste en cartographie et du chef d'équipe de planification pour le micro zonage ( $2 \times 700\$ = 1400\$$ ) ainsi que pour le transport de 6 bidons de 25 litres d'essence de Basankusu à Djolu ( $6 \text{ bidons} \times 6 \text{ jours} \times 5\$ = 180\$$ ) soit un total de 1580\$
- **Ateliers ou réunions** : 03 réunions : d'information des parties prenantes, de sélection des assistants locaux et de restitution sur le micro zonage, à raison de 30\$ pour rafraîchir les réunions, soit 90\$ et collation des participants à l'atelier de validation du plan de micro zonage et de définition des directives appropriées au micro zones; soit 30 participants pendant 03 jours à raison de 20\$ par participant par jour, soit 1800\$. Un total de 1890\$

#### g) Légalisation statut et approbation Plan de gestion

- **Transport** : il s'agit d'une estimation des dépenses qui seront engagées par le chef d'équipe de planification pour suivre le dossier auprès des Ministères et Direction appropriés
- **Réunion et atelier** : il s'agit aussi d'une estimation du coût des réunions et atelier pouvant éventuellement être organisés par les ministères et directions appropriées pour formaliser l'arrêté portant extension de la Réserve et approbation du Plan de gestion.

#### h) Suivi et évaluation

- **Personnel local** : il s'agit des conducteurs des motos pour les deux membres éventuels d'AWF ou de l'USAID/CARPE ou autre qui feront la descente sur le terrain pour le suivi, dans l'hypothèse deux missions de suivies seront effectuées par année, soit 4 missions. Dans ce cas, 04 fois 02 personnes transporteront les 02 délégués pendant 14 jours, à raison de 5\$ par jour par conducteur, soit
- **Transport** : ce sont les 04 billets des 02 missionnaires ( $700 \times 4 = 2800$ ) et le coût du transport du carburant (06 personnes, pendant 06, à raison de 5\$ par personne par jour, soit 180\$), soit un total de 2980\$
- **Réunions** : estimation selon laquelle les deux délégués tiendront 04 fois trois réunions avec les parties prenantes (Administration de territoire de Djolu, Secteur de Luo et groupement d'Iyondje,

village de Yofala et Yokali, 5 réunions par mission, à raison de 30\$ par réunion et pour 4 missions de suivi : 600\$)